



Contrat CDD à terme imprécis

Par **Ivellios83**, le **17/08/2014** à **23:58**

Bonsoir,

Je suis embauché dans une société depuis le 17 avril pour remplacer une vendeuse qui est passé provisoirement en gestionnaire du service après vente, sur mon contrat il est écrit que je la remplace tant qu'elle est provisoirement sur ce poste. Au 1er juillet elle a signé un avenant qui la prolonge au sav jusqu'au 30 septembre et elle doit signer définitivement sur ce poste à partir du 1er octobre. Par contre, le service RH me dit que même après cette date je ne pourrais partir que sur démission. Ce que je ne veut pas faire car il me resté un an d'arriéré de chômage. Comment faire pour partir de cette boîte ? Cordialement.

Par **P.M.**, le **18/08/2014** à **15:58**

Bonjour,

Donc suivant l'employeur cela reviendrait à transformer le CDD en CDI puisque la salariée ne reviendra jamais à son poste une fois que sa mutation sur le nouveau aurait été confirmée... Plus sérieusement, déjà la démission n'existe pas pour un CDD mais une fois l'objet pour lequel il a été conclu serait réalisé, c'est à dire le remplacement de la salariée absente sur ce poste de travail, c'est l'employeur qui devrait le rompre...